



OUVERTURE d'un appel à résidence d'artiste **Été 2018 et réalisation en 2019/2020**



Coordonnées du porteur:

Maire de Tergnier , Médiathèque municipale L'Oiseau « Lire », place Lionel Lefèvre,
02700 Tergnier

Une résidence d'artiste pour la Médiathèque municipale L'Oiseau « Lire »

En 2018, la commune de Tergnier initie une résidence d'artiste portant sur le graffiti.

Cette résidence a pour objectif d'initier la population à un art méconnu, de renouveler le regard des habitants sur leur ville.

- Juillet 2018 lancement de l'appel à résidence
- Octobre 2018 sélection de l'artiste invité
- Janvier 2019 rencontre avec l'artiste invité puis résidence au sein de la collection.

L'APPEL à résidence

Cette résidence s'adresse aux artistes professionnels, dès lors que leur création s'inscrit dans une démarche artistique innovante. Un comité de sélection, se réunira pour examiner les candidatures et sélectionner l'artiste invité.

Définition du projet

Un artiste innovant/ émergent :

Il a été diagnostiqué un manque de pratique culturelle de la part de la jeunesse que ce soit en terme de fréquentation du centre culturel ou de la Médiathèque. Il est néanmoins ressorti après plusieurs opérations ponctuelles que cette jeunesse répond favorablement à chaque sollicitation. Il s'agit par conséquent d'un public en attente d'actions répondant à ses besoins.

De plus, le territoire communal est constitué de 4 communes associées : Tergnier, Fargniers, Quessy, Vouël. Le territoire communal en tant qu'unité n'existe pas encore. L'attachement des habitants aux communes originelles reste très fort. L'intervention de l'artiste pourra donc tendre à la création de cette unité.

C'est donc dans cet objectif que cet appel à candidature est lancé.

A partir de sa pratique de création, de son expérience et de son approche sensible, l'artiste invité investira le territoire.

L'artiste sera amené à partir de sa sensibilité à créer 2 œuvres majeures sur le territoire. Pour l'aider à trouver des sites adaptés, un appel à candidature sera lancé auprès des particuliers, bailleurs sociaux et tous propriétaires autorisant l'apposition d'un graff sur leur propriété.

Au travail de création, il s'ajoutera un travail de médiation envers tous les publics (jeunes, aînés, scolaires, libres). Ces projets artistiques et culturels prendront la forme souhaitée par l'artiste. Les associations et les établissements scolaires, les structures culturelles et sociales seront des partenaires privilégiés.

DÉROULEMENT de la résidence

2018/2019

Juillet lancement de l'appel à résidence
Octobre sélection de l'artiste invité par le groupe de pilotage

Janvier présentation et rencontre de l'artiste invité
Février, mars avril phase de découverte et d'exploration du territoire de Tergnier et accueils éventuels des publics.
Mai, juin, juillet août temps de création personnelle (chez l'artiste) et à Tergnier.
Septembre temps de rencontres avec les représentants de la commune
Octobre création de l'œuvre finale et restitution
Courant de l'année présentation d'une exposition

2020

Janvier, février, mars, avril : temps de création personnelle (chez l'artiste) et à Tergnier
Mai temps de rencontres avec les représentants de la commune
Septembre création de l'œuvre finale clôturant la résidence
Courant de l'année Présentation d'une exposition

Conditions pratiques

Un comité consultatif de sélection composé de :
un représentant de la DRAC,
un représentant de l'artothèque de l'Aisne
un représentant de la région Hauts de France
un représentant du Conseil départemental
deux représentants de la Ville de Tergnier.

La commune propose un local de travail qui sera mis à disposition de l'artiste.
Une enveloppe transport hébergement est estimée dans le budget prévisionnel. Les frais de déplacements et d'hébergements/restauration sont pris en charge sur présentation de justificatifs.

Une enveloppe est prévue pour l'achat de matière et fourniture de création pour l'ensemble de la résidence ainsi qu'une enveloppe particulière pour l'édition/restitution.

Contenu du dossier de candidature

Le dossier :

Le dossier est composé d'un cahier de 15 pages maximum
Un CV détaillé avec coordonnées

Un texte explicatif, représentatif du travail de 1 500 signes maxi
Un dossier contenant la description des réalisations artistiques antérieures illustrée des reproductions d'œuvres
Une esquisse de projet artistique liée à la thématique de la résidence
Ce dossier doit impérativement être envoyé sous forme « papier ». Une copie numérique, néanmoins, seule la réception par voie postale fera foi.

L'envoi papier est obligatoire

L'envoi :

Date limite **30 septembre 2018**

Les dossiers de candidatures sont à adresser à

Maire de Tergnier
Place Paul Doumer
02700 TERGNIER

Renseignements/contacts :
Claire Mégevand/Carole Bacot
03 23 57 73 73 ou 03 23 37 25 27
respculture@ville-tergnier.fr
direction.mediatheque@ville-tergnier.fr

Budgets prévisionnels annuels

2019

Présentation de l'artiste :	1 000 €
Découverte du territoire	2 000 €
Temps de création avec accueil	3 000 €
Temps d'échanges sur la création	400 €
Session de l'œuvre	1 000 €
Exposition	500 €
Matériel et déplacements, restauration	1 500 €
Ateliers	600 € (selon réalisations)
Total	10 000 €

2020

Temps de création avec accueil	4 500 €
Temps d'échanges sur la création	700 €
Session de l'œuvre	1 700 €
Exposition	500 €
Matériel et déplacements, restauration	1 800 €
Ateliers	800 € (selon réalisations)
Total	10 000 €

L'hébergement, le cas échéant sera à la charge de la commune.